



Suppression du parking de mon appartement

Par **dodocloe**, le **24/07/2009** à **17:55**

Bonjour,

Voilà 11 ans que j'ai acquis un appartement. Depuis quelques années je l'ai mis en location. Mais à peine 2 ans après l'acquisition, un problème de parking émane dû à une servitude de passage. Cette affaire a duré quasiment 9 ans et il s'avère que 5 propriétaires se sont vus retirer leur parking.

Mon locataire reste [s]pour l'instant [/s]dans l'appart, mais demande de baisser le loyer en contrepartie de ce désagrément.

Notre syndic et l'avocat suivant cette affaire nous demande de prendre une décision par rapport à l'annulation de soit la vente du parking seulement ou du parking et de l'appartement. Je ne sais pas quoi décider : de toute manière il faut annuler la vente du parking car il n'y en a plus, mais ne vaut-il pas mieux tout annuler, car je ne sais pas si mon locataire actuel restera encore longtemps à cause de ce problème et pourrais-je un jour retrouver un locataire pour un appartement sans parking ???.

Dois-je ou puis-je demander des dommages et intérêts par rapport au manque à gagner de la baisse de loyer à mon locataire ?

Pouvez-vous me conseiller ?

Merci